

SECTEUR 1. RUE JEAN-LUC DEBORDES



Le développement de l'offre résidentielle, à l'est du centre-bourg de Calanhel, doit être étudié en fonction de l'environnement immédiat et notamment la proximité de la carrière.

L'aménagement du site doit impérativement maintenir les haies identifiées. Un traitement végétalisé des limites séparatives doit être envisagé.

L'accès aux nouvelles constructions peut être réalisé de manière individuelle ; même si une mutualisation des accès est à privilégier.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :	0,30 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	10 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	3		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Individuel		
Programmation estimée :	2023-2027		